

HARMONIE EQUILIBRE

Rapport annuel sur l'exercice clos le
31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Sommaire

Acteurs.....	3
Société de gestion.....	3
Commercialisateur.....	3
Dépositaire et conservateur.....	3
Centralisateur.....	3
Commissaire aux comptes.....	3
Informations concernant les placements et la gestion.....	4
Caractéristiques de l'OPC.....	4
Changement(s) intervenu(s) au cours de l'exercice.....	13
Changement(s) à venir.....	13
Autres informations.....	13
Rapport d'activité.....	14
Informations réglementaires.....	18
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	21
Comptes annuels.....	27
Bilan actif.....	27
Bilan passif.....	28
Compte de résultat.....	29
Annexes aux comptes annuels.....	31
Annexe d'informations périodiques SFDR.....	53

ACTEURS

SOCIETE DE GESTION

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Ci-après la « Société de Gestion »

COMMERCIALISATEUR

Néant.

DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR

CACEIS Bank

Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge (France)

Adresse postale : 12, place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge Cedex (France)

Ci-après le « Dépositaire »

CENTRALISATEUR

CACEIS Bank

Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge (France)

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit

Siège social : 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine

Représentée par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

HARMONIE EQUILIBRE.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques								
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures	Valeur liquidative d'origine
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
C/D	FR0012432680	Capitalisation et/ou distribution et/ou report selon la méthode des coupons encaissés	Capitalisation et/ou distribution et/ou report selon la méthode des coupons encaissés	EUR	Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement à la mutuelle santé Harmonie Mutuelle	1 part	1 part	100 000 €

La société de gestion est exonérée de l'obligation de souscrire le minimum de souscription initial et/ou ultérieur.

Objectif de gestion

Le Fonds HARMONIE EQUILIBRE cherche à réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice composite 35% EURO STOXX® INDEX Dividendes Nets Réinvestis, 15% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury Total Return et 50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return, coupons réinvestis, sur l'horizon de placement recommandé de 5 ans en intégrant une démarche ESG. Celle-ci vise à réduire les risques et capter des opportunités en investissant dans des sociétés qui ont des profils de qualité en matière ESG et à contribuer à faire progresser les entreprises sur ces enjeux en engageant avec elles un dialogue régulier avec elles.

Indicateur de référence

La performance du Fonds pourra être comparée a posteriori à l'indice composite 35% EURO STOXX® INDEX Dividendes Nets Réinvestis, 15% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury Total Return et 50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return, coupons réinvestis, indicateur de référence du FCP.

L'indice EURO STOXX® INDEX euros est un indice représentatif du marché boursier européen, zone euro. Il comprend environ 300 actions des plus importantes sociétés européennes. Il est calculé en euros, dividendes nets réinvestis, sur les cours de clôture. Pour plus d'informations sur cet indice : <http://www.stoxx.com>

L'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury Total Return est représentatif des obligations publiques de toutes maturités à taux fixe investment grade des pays de la zone Euro. Il contient 393 obligations libellées en Euro de 13 pays. Pour plus d'informations sur cet indice son code Bloomberg est LEATTREU Index.

L'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return est un indice obligataire composé exclusivement d'obligations corporate à taux fixe et investment grade de maturité minimum 1 an libellé en Euro. Il contient 2514 obligations libellées en Euro. Pour plus d'informations sur cet indice son code Bloomberg est LECPTREU Index.

La gestion est totalement active et libre. Compte-tenu du caractère discrétionnaire de la gestion du Fonds, le Fonds n'a pas vocation à répliquer cet indicateur de référence. La performance du Fonds pourra, par conséquent, s'écarter de celle de l'indicateur de référence précité, calculé coupons réinvestis.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

L'OPCVM n'est pas un OPCVM indiciel.

Le portefeuille est constitué d'instruments financiers de taux libellés en euro (obligations, obligations callable et puttable et autres titres de créance), d'instruments du marché monétaire, d'obligations convertibles de la zone OCDE, d'actions de la zone euro, de parts ou actions d'OPCVM et/ou de Fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la société de gestion et de contrats financiers négociés sur des marchés réglementés ou organisés.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre « 0 » et plus « + 7 ».

L'allocation entre les différentes classes d'actifs, qui a pour but la recherche d'une optimisation du couple rendement risque du portefeuille, respecte les limites définies ci-après dans la section Catégories d'actifs et contrats financiers utilisés.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM s'effectue en 3 étapes :

- Un process top-down permettant de déterminer l'allocation ;
- Un filtre ESG pour l'ensemble de l'univers d'investissement ;
- Une sélection rigoureuse des titres selon des critères financiers et extra-financiers.

Définition de l'univers investissable :

L'univers d'investissement est principalement constitué d'instruments financiers de taux libellés en euro (obligations, obligations callable et puttable et autres titres de créance), d'instruments du marché monétaire, d'obligations convertibles de la zone OCDE, d'actions de la zone euro, de parts ou actions d'OPCVM et/ou de Fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la société de gestion et de contrats financiers négociés sur des marchés réglementés ou organisés.

L'équipe de gestion détermine le taux d'exposition du portefeuille à ces différentes classes (taux et action) et sous-classes d'actifs telles que les taux fixes, variables ou liés à l'inflation, les pentes de courbes, les secteurs (Etats, sécurisés, crédits), et les obligations convertibles pour la partie Taux et l'exposition sectorielle pour la partie Actions.

Sélection des titres :

Au-delà de la simple sélection de supports d'investissements, les gérants procèdent à une véritable construction de portefeuille dans le cadre de l'allocation d'actifs précédemment déterminée.

Le choix des titres se base sur un univers de dettes libellées en euros et émises par des émetteurs privés ou publics situées dans un pays membre de l'OCDE (hors pays émergents) ainsi que sur les actions de sociétés cotées de la zone euro.

Au sein de ce gisement, les titres sont sélectionnés selon :

- Une vue ESG
- Une vue qualitative sur l'émetteur public ou l'entreprise (business model, positionnement, management)
- Une vue financière : analyse de la situation financière, des dynamiques de marges et de solvabilité, niveau de valorisation.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des titres en portefeuille.

Emetteurs privés :

Politique d'intégration ESG dans la décision d'investissement :

Une exclusion s'applique sur les émetteurs privés selon l'approche « Best- in Class » : pour faire partie de l'univers d'investissement éligible, la société ne doit pas faire partie des derniers 20% de son secteur selon la notation ESG propriétaire de la Société de Gestion s'appliquant aux émetteurs privés.

Pour évaluer les pratiques ESG, le Fonds prend en compte les piliers et thèmes suivants :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts ;
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humains ;
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés.

Chaque thème contient plusieurs enjeux sous-jacents. Les enjeux pris en compte varient en fonction de leur pertinence par secteur d'activité et sont pondérés relativement aux risques qu'ils représentent au sein de ce secteur (réputationnel, juridique, opérationnel etc.). Quelques exemples, non exhaustifs, sont présentés ci-dessous :

- Changement climatique : émissions carbone du processus de production ; émissions carbone amont/aval
- Ressources naturelles : impact de l'activité sur l'eau ; impact de l'activité sur la biodiversité.
- Capital humain : santé et sécurité ; développement du capital humain
- Produits et services : protection des données personnelles ; offre de produits plus sains
- Structure de gouvernance : respect des droits des actionnaires minoritaires ; rémunération des exécutifs

Méthode de calcul de la note ESG et du score ISR :

A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de gouvernance G. Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants ou de l'entreprise.

Ce niveau varie selon les secteurs d'activités. La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités. Ces notes peuvent faire l'objet :

- d'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés. Ce système de malus permet une prise en compte rapide des controverses les plus significatives, en attendant leur intégration dans l'analyse des enjeux clés ;
- d'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Les notes ESG sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0,5 à 5 - le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur. A l'intérieur de chaque secteur, les émetteurs sont classés en fonction de leur Score ISR. Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés du secteur ICB 2 ces catégories sont les suivantes :

- Sous surveillance : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG
- Incertains : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- Suiveurs : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- Impliqués : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- Leaders : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

L'évaluation ESG des émetteurs privés vise à obtenir une amélioration de la note ESG globale du portefeuille par rapport à ceux composant son univers d'investissement (minoré de 20% des valeurs les moins bien notées).

Emetteurs publics :

Pour intégrer l'univers d'investissement éligible, les Etats ne doivent pas faire partie des derniers 20% de la poche Etats de l'univers d'investissement selon la notation ESG propriétaire de la Société de Gestion s'appliquant aux émetteurs souverains.

Les États comme les émetteurs privés font face à des risques extra-financiers de long terme : risques liés à leur gouvernance, risques sociaux, risques environnementaux. Ces différents risques agissent sur leur stabilité politique et sociale, leur santé économique et financière.

Prendre en compte ces éléments dans l'évaluation des États contribue à l'estimation de leur capacité à faire face à leurs engagements dans le futur.

A partir du référentiel d'enjeux clés des Etats, une Note ESG est calculée par Etat. Les domaines E et S représentent chacun 30 % de la note, et le domaine G 40 %.

Pour chaque enjeu, cette note reflète le positionnement de l'Etat par rapport à ses pairs. Cette note ESG est calculée sur 5.

L'analyse ESG des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative de l'équipe d'analyse ESG (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par l'équipe d'analyse ESG de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Chaque catégorie ISR couvre 20% des Etats, ces catégories sont les suivantes :

- Sous surveillance : Etats présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG
- Incertains : Etats dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- Suiveurs : Etats dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- Impliqués : Etats actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- Leaders : Etats les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

L'évaluation ESG des émetteurs souverains vise à obtenir une amélioration de la note ESG globale du portefeuille par rapport à ceux composant son univers d'investissement (minoré de 20% des valeurs les moins bien notées).

Pour l'ensemble des émetteurs :

Les actifs faisant l'objet d'une notation ESG ou d'un score ISR représenteront au minimum 90% de l'actif (hors liquidités). Les notations ESG des émetteurs s'effectuent sur une fréquence trimestrielle, tandis que les données sous-jacentes sont mises à jour a minima tous les 18 mois (selon la politique de MSCI, le fournisseur de données). Les notations peuvent également être ajustées par l'analyse de controverses ou à la suite d'initiatives d'engagement.

Les politiques d'exclusion :

Les politiques d'exclusion systématiquement appliquées à l'ensemble des OPC gérés par la Société de Gestion sont synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives » et disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

L'investissement en actions sur les marchés d'actions de la zone euro se fera en titres vifs et pourra résulter de la conversion de produits à dérivés intégrés actions et sera toujours situé entre 0% et 50% de l'actif net du FCP. L'exposition action de l'OPCVM issue de la détention d'obligations convertibles pourra atteindre 10% de son actif net. L'investissement en actions se fera au travers d'actions de toutes capitalisations sur les marchés de la zone euro. L'allocation sectorielle et géographique au sein de la zone euro sera discrétionnaire.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Les actifs éligibles sont les instruments financiers de taux libellés en euro de la zone OCDE (obligations classiques, titres de créance négociables, obligations convertibles hors obligations convertibles contingentes dites « CoCos » et autres instruments du marché monétaire), émis par des Etats souverains ou des entreprises publiques, parapubliques ou privées.

L'investissement direct en produits de taux et plus accessoirement via des OPCVM et/ou des FIA et/ou des fonds de droits étrangers éligibles, gérés ou non par la Société de Gestion, investissant eux-mêmes dans des instruments de taux est ainsi compris entre 50% et 100% de l'actif net du FCP. Dans ce cadre, l'investissement en titres de dette subordonnés est limité à 30% de l'actif net du Fonds. Les titres de dette subordonnés présentent un risque de défaut plus important que les titres seniors, en contrepartie d'un rendement plus élevé. Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.

La société de gestion s'engage en outre à respecter les limites d'investissement spécifiques suivantes ayant pour assiette la quote-part de l'actif net du FCP investie en produits de taux (y compris en instruments du marché monétaire) :

- 100% maximum en émissions d'Etats souverains ou d'entreprises publiques, parapubliques ou privées, dont la notation est comprise entre « AAA » et « BBB- » (notation de catégorie « Investment Grade ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la société de gestion ;
- 30% maximum en émissions d'Etats souverains ou d'entreprises publiques, parapubliques ou privées, dont la notation est comprise entre « BB+ » et « BB- » (notation à caractère spéculatif dite « High Yield ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la société de gestion ;
- 30% maximum en titres non notés émis par des entreprises publiques, parapubliques ou privées.

La société de gestion s'assure que les titres en portefeuille répondent aux contraintes de notations susvisées, selon la politique de notation mise en place par la société de gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

En cas de dégradation de la notation, les titres concernés pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré	Entre 0 et +7
Devises de libellé des titres dans lesquels l'OPCVM est investi	Euro : 100%
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels l'OPCVM est exposé	OCDE

Détention d'actions et parts d'OPC :

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions :

- d'OPCVM,
- de FIA européens,
- de FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France et
- de fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France.

Les actions ou parts de FIA et de fonds de droit étranger doivent respecter les quatre critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

Le gérant n'investit que dans des OPC libellés en euro.

La sélection des OPCVM et fonds éligibles correspond aux styles de gestion, zones géographiques, tailles de capitalisation (...) que privilégie la société de gestion. Cette sélection est pratiquée par la Société de Gestion dans le cadre de sa multigestion en architecture ouverte.

Les OPC détenus par le Fonds peuvent donc être gérés par des sociétés de gestion externes et/ou par la Société de Gestion.

Instruments dérivés :

Stratégies sur les contrats financiers :

Dans la limite d'une fois l'actif, le Fonds peut investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- ☒ Réglementés
- ☒ Organisés
- ☒ De gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☒ Taux
- ☒ Action
- ☐ Change
- ☐ Crédit

Nature des interventions de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ☒ Couverture
- ☒ Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- ☒ Futures sur taux d'intérêt
- ☐ Options
- ☒ Swaps de taux d'intérêt en couverture du risque de taux
- ☐ Change à terme
- ☐ Dérivés de crédit

Le FCP s'engage à ne pas recourir aux instruments de titrisation ou aux dérivés de crédit.

Titres intégrant des dérivés :

L'investissement en obligations convertibles de la zone OCDE, libellées en euro, de tout secteur d'activité et de toute taille de capitalisation boursière, est compris entre 0% et 30% maximum de l'actif net du FCP.

L'investissement en obligations convertibles est réalisé principalement de manière directe.

Le FCP pourra recourir à des obligations callable ou puttable telle que définies dans sa stratégie de gestion.

Le recours à d'autres titres intégrant des dérivés est exclu. Le Fonds peut cependant être amené à en détenir temporairement à la suite d'opérations d'attribution. Le Fonds n'a pas vocation à les conserver.

L'ensemble des opérations sera limité à la réalisation de l'objectif de gestion.

Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer des dépôts, dans la limite de 20% de son actif, d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Non applicable.

Profil de risque

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs :

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché et pourra ne pas être intégralement restitué à l'investisseur.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

La performance du Fonds dépendra des titres choisis par le gérant. Il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres les plus performants, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque des marchés actions :

Les variations des marchés actions peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du FCP. Le FCP étant exposé jusqu'à 50% sur les marchés actions, sa valeur liquidative pourra baisser en cas de baisse des marchés d'actions européennes de toute capitalisation.

Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs :

Le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et engendrera dans ce dernier cas une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

Le FCP peut être investi à hauteur de 50% minimum en titres de créances ou obligations émis par des émetteurs publics ou privés. Ces titres, représentant une créance émise par des Etats ou des entreprises, présentent un risque de crédit ou un risque de signature. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou de défaillance de l'emprunteur (défaut de remboursement), la valeur des obligations détenues peut baisser. La réalisation de ce risque peut entraîner par conséquence une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de taux :

La variation des taux d'intérêt peut avoir pour conséquence la diminution de la valeur des investissements en instruments obligataires et titres de créance du FCP, et de ce fait, de la valeur liquidative du FCP. Dans l'hypothèse d'une hausse des taux d'intérêt associée à une sensibilité positive du portefeuille, ou dans l'hypothèse contraire d'une baisse des taux associée à une sensibilité négative, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser de manière sensible. Le risque de taux d'intérêt est généralement plus important pour des investissements dans des titres de créances ayant des échéances relativement longues que pour des investissements dans des titres de créances ayant des échéances plus courtes. En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP peut être exposé à un risque de taux.

Risque associé aux obligations convertibles :

A mi-chemin entre les obligations et les actions, les obligations convertibles présentent la particularité d'introduire un risque action dans un instrument obligataire qui inclut déjà un risque de taux et de crédit. La volatilité des marchés actions étant supérieure à celle des marchés obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible (évolution de la valeur de l'option de conversion). Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié aux investissements dans des titres à haut rendement :

Le FCP peut détenir des produits dont la notation est inexistante (jusqu'à 30% des titres obligataires) ou basse (jusqu'à 30% des titres obligataires) et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » à caractère spéculatif pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés :

Le Fonds peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 100% maximum de l'actif. L'utilisation de ces instruments respecte la fourchette de sensibilité fixée. L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse et est susceptible d'augmenter les risques de taux. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers à terme et/ou d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative. Cependant ce risque de défaillance est réduit et accessoire, dans le cadre des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, par l'existence de garanties financières détaillées ci-avant.

Risque lié aux titres de dette subordonnés :

Les investisseurs peuvent subir une perte de capital liée à l'utilisation des titres de dette subordonnés dans la gestion du Fonds. En effet, le créancier subordonné sera remboursé après le désintéressement de tous les créanciers de rang supérieur (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires), mais avant les actionnaires. La réalisation de ce risque peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque en matière de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Le FCP est également exposé à titre accessoire aux risques suivants :

Risque lié à l'inflation :

Le FCP investit dans des instruments liés à l'évolution de l'inflation réalisée ou anticipée. En fonction du type d'exposition à l'inflation et de l'évolution de l'inflation, la valeur liquidative peut baisser.

Durée de placement recommandée

5 ans minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/07/2025 : concerne la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Le DIC, Prospectus et Règlement du Fonds seront mis à jour ultérieurement.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com

RAPPORT D'ACTIVITE

Contexte économique et financier¹

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après un début d'année marqué par des tensions commerciales et un shutdown² historique, l'économie américaine a confirmé sa résilience en 2025. La croissance annuelle s'établirait autour de 2,1% en moyenne annuelle, portée par la consommation des ménages aisés et des investissements privés, malgré une polarisation accrue et un marché du travail fragilisé.

La Réserve fédérale, confrontée à des pressions inédites, a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre, terminant l'année à 3,50-3,75 %, afin de soutenir l'activité dans un contexte d'inflation modérée (environ 2,7% en fin d'année).

Sur le front commercial, la politique tarifaire agressive a pesé sur la confiance, mais des accords-cadres avec le Japon et l'UE, ainsi qu'un moratoire de 90 jours sur les droits de douane, ont permis d'apaiser les tensions.

Enfin, le déficit budgétaire est resté élevé, conséquence des baisses d'impôts et des dépenses militaires prévues par le « One Big Beautiful Bill³ », tandis que les anticipations pour 2026 misent sur une croissance plus modérée.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2025, la zone euro enregistrerait une croissance de 1,4 %, mais cette moyenne masque une forte fragmentation. L'Espagne a bénéficié d'une consommation robuste et du dynamisme touristique, affichant une performance supérieure à la moyenne. À l'inverse, l'Allemagne a souffert d'une industrie pénalisée par la faiblesse des exportations et la transition énergétique, tandis que l'Italie a connu une reprise plus lente. La France, quant à elle, s'est située dans une position intermédiaire, freinée par l'incertitude politique et budgétaire, accentuée par la chute du gouvernement en septembre et la dégradation de sa note souveraine par Fitch⁴ (de AA- à A+), invoquant des déficits persistants et une fragmentation politique.

Le protectionnisme transatlantique a constitué un frein majeur : la mise en place d'un cadre tarifaire réciproque UE-États-Unis a pesé sur les exportations et retardé les projets d'investissement, en particulier dans les économies industrielles. Cette incertitude commerciale a accentué la prudence des entreprises, malgré des conditions financières redevenues accommodantes.

Sur le plan monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement, ramenant son taux de dépôt à 2 % avant de marquer une pause au second semestre. La normalisation des prix s'est confirmée, avec une inflation sous-jacente⁵ refluant vers 2,3–2,4 %, même si les services restent sous tension.

Enfin, la politique budgétaire s'annonce contrastée : l'Allemagne prépare un plan de relance historique (500 Md€ dès 2026), orienté vers les infrastructures, la défense et la transition énergétique, offrant un relais domestique à la demande européenne. À l'inverse, plusieurs pays, dont la France, devront composer avec des marges de manœuvre limitées et une surveillance accrue des marchés.

¹ Période concernée : 31 décembre 2024 – 31 décembre 2025 - Date des données chiffrées : 31 décembre 2025, sauf mention contraire - Cours de clôture, coupons et/ou dividendes réinvestis.

² Paralysie partielle ou totale du gouvernement fédéral due à un blocage du vote du budget par le Congrès avant le début de l'année fiscale (le 1er octobre).

³ Projet de loi budgétaire américain, adopté dans le cadre de la reconstruction législative de Donald Trump en juillet 2025.

⁴ Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Il attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

⁵ Mesure de l'inflation qui exclut les prix les plus volatils, généralement ceux de l'énergie et des produits alimentaires, afin de mieux refléter la tendance de fond des prix.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025.

- La Banque centrale européenne (BCE) a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, portant le taux de dépôt à 2,0% le 5 juin 2025, puis a marqué une pause le reste de l'année.
- La Réserve fédérale américaine (Fed) a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre 2025, ramenant la fourchette à 3,50 – 3,75 % en décembre. Une croissance résiliente, et une inflation* toujours relativement élevée incite la Fed à une certaine prudence en 2026.
- La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux de taux de repo de 1,50% à 1,40% et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier.
- La Banque du Japon a continué son resserrement monétaire : relèvement du taux directeur à 0,50% en janvier 2025, puis nouvelle hausse à 0,75 % en décembre.

Taux longs⁶

Aux États-Unis, le rendement du bon du Trésor à 10 ans a reculé d'environ 40 points de base sur l'année pour s'établir à 4,16% fin décembre, contre près de 4,56% en début d'année. Ce mouvement s'explique par des anticipations de croissance et d'inflation plus modérées, qui ont conduit la Fed à abaisser ses taux, bien que de manière moins rapide et moins marquée que la BCE. Les incertitudes liées aux politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump, ainsi que ses pressions récurrentes pour des taux plus bas, ont également pesé sur les taux longs.

En Allemagne, la tendance a été inverse : le rendement du Bund à 10 ans est passé de 2,36% à 2,85% sur l'année. Cette hausse reflète les annonces d'un plan de relance ambitieux du nouveau chancelier Friedrich Merz, pour un montant de 500 milliards d'euros. Ces perspectives ont soutenu les taux allemands malgré la fin du cycle d'assouplissement de la BCE.

En France, les tensions politiques et les inquiétudes budgétaires ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans s'est rapproché de 3,60% fin décembre, avec un spread⁷ vis-à-vis du Bund proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse traduit la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁸

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁹ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solides performances sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement¹⁰ avec une performance de 12% à fin décembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité¹¹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate) a affiché une performance plus modérée de 10,30% à fin décembre 2025. Durant l'année, les spreads de crédit¹² se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹³ et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéfices.

⁶ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁷ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁸ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

¹⁰ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

¹¹ Les obligations, moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹² Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

¹³ Nom donné par Donald Trump au 2 avril 2025, date à laquelle il a lancé une politique tarifaire massive pour « libérer » l'industrie américaine.

Actions¹⁴

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, les marchés ont retrouvé des couleurs grâce à des résultats solides et à la vague d'investissements dans l'IA (350 Md\$), propulsant la technologie en tête des performances malgré des prises de bénéfices en fin d'année. Le S&P 500 termine à +17,9% (dividendes nets réinvestis en devises locales).

En Europe, les mouvements de flux en défaveur du marché américain et le plan de relance allemand ont soutenu les secteurs cycliques et bancaires. L'Eurostoxx 50 clôture l'année avec une performance robuste de +21,2% (dividendes nets réinvestis), malgré des révisions à la baisse des prévisions des entreprises liées à la faiblesse du dollar.

Le Japon s'est hissé à la deuxième place du classement avec une performance de +26,2% (Indice Nikkei 225 dividendes nets réinvestis en devises locales), porté par l'élection de Sanae Takaichi et un programme ambitieux de relance, dans un contexte inédit de hausse des taux directeurs.

Les marchés émergents ont également brillé et occupent la première place, portés par l'Asie. La Chine signe une deuxième année de rebond (Indice Hang Seng +32,5% dividendes nets réinvestis en devises locales), soutenue par une politique pro-business et l'essor technologique. Hors Chine, l'Asie bénéficie de la dynamique de la chaîne de valeur de l'IA (Corée, Taïwan) et de la diversification industrielle (Vietnam).

Politique de gestion

Politique d'allocation :

2025 restera comme une année exceptionnelle par son ampleur et sa synchronisation. Actions, obligations, crédit et matières premières ont tous terminé en forte hausse, une configuration rare qui illustre la puissance du cycle en cours. Cette performance positive de l'ensemble des grandes classes d'actifs reflète un environnement macro particulièrement porteur, où croissance, désinflation maîtrisée et liquidité ont permis à tous les actifs risqués de performer simultanément.

Poche « actions » :

Les marchés d'actions européens clôturent également l'année 2025 en forte hausse surperformant les États-Unis en euro. Le mouvement n'a, cependant, pas été linéaire, notamment après l'annonce début avril par Donald Trump de tarifs douaniers plus élevés qu'anticipés, provoquant un net repli des marchés. L'année 2025 a aussi été marquée par des tensions géopolitiques multiples (Moyen-Orient, Russie/Ukraine). Néanmoins, les marchés se sont redressés progressivement soutenus par les politiques accommodantes des banques centrales et la solidité des résultats des entreprises. L'annonce d'un plan de relance massif en Allemagne, de la forte augmentation des budgets de défense de tous les pays européens et ensuite, la prise de conscience des perspectives offertes par l'intelligence artificielle ont entretenu un élan d'optimisme sur les marchés. Ces thématiques ont profité aux valeurs du secteur de la défense mais aussi aux valeurs industrielles, en particulier celles qui vont bénéficier de la vague d'investissement dans l'intelligence artificielle (construction de centre de données, équipements de semi-conducteurs). Mais ce sont les banques qui se sont très largement démarquées avec une performance de 80%, soit une contribution de plus de 40% à la performance de l'indice.

¹⁴ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Au premier trimestre 2025 et notamment suites aux résultats des élections allemandes, nous avons renforcé notre composante cyclique au travers notamment de valeurs industrielles (Wienerberg, Knorr Bremse, Legrand, Siemens Energy) au détriment des valeurs défensives et sensibles aux taux comme le segment immobilier (Vonovia), mais aussi le luxe dont les perspectives et dynamiques se détérioraient. Post « Liberation Day », début avril nous avons réduit le risque du portefeuille avec des prises de bénéfices sur les valeurs bancaires (CaixaBank, Erste Group, Société Générale et Unicredit). Durant l'été nous avons profité de la faiblesse des acteurs technologiques suites aux inquiétudes face à un risque de bulle sur l'intelligence artificielle (exagérées selon nous) pour renforcer notamment ASML et Infineon. En fin d'année, nous avons renforcé la défense au travers de Renk.

La poche actions termine l'année en croissance de 22,5% contre son indice de référence à 24,25%. Cette sous-performance s'explique par un effet allocation négatif de 41 bps expliquée principalement par la sous-pondération du segment des financières et une position cash moyenne proche de 2%. L'effet sélection se révèle négatif malgré un excellent picking notamment dans les financières (Société Générale, Commerzbank ou Unicredit par exemple), mais largement contrebalancé dans le secteur industriel (Rheinmetall, IMCD), les ingrédients (DSM et Kerry Group) ainsi que SAP et Publicis toutes deux considérées comme des valeurs disruptées par l'IA.

Poche « taux » :

Au cours de l'exercice 2025, la poche taux d'Harmonie Equilibre affiche une performance absolue de +298 bps, soit une surperformance de + 50bps sur son benchmark (+248 bps). Le positionnement marqué par une surexposition au crédit a fortement contribué favorablement. Ce segment, soutenu par des spreads compressés et des niveaux de portage attractifs, a performé sur l'année de +300 bps en moyenne vs. +56 bps sur 2025 pour les dettes gouvernementales de la zone euro. Les « top contributeurs » incluent Engie et Crédit Agricole Assurances. A contrario, Stryker Corporation et Wolters Kluwer ont été détracteurs à la performance (-1 bps au pire). Le maintien de la poche BBB autour de 32% de la NAV a permis de bénéficier du dynamisme des notations BBBs (+331 bps) par rapport aux obligations AA/As (+190 bps / 262 bps). Nous avons également poursuivi notre stratégie d'intervention sélective sur le primaire pour capter des primes d'émissions, certes un léger ralentissement au troisième trimestre au vu des niveaux de primes anémiques. Le positionnement en duration a été piloté tactiquement pour mettre à profit la repentification des courbes sur la période.

Performances¹⁵ :

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Fonds a été de 8,98% contre 9,74% pour son indice composite : 35% EURO STOXX® INDEX Dividendes Nets Réinvestis, 15% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury Total Return et 50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return, coupons réinvestis.

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
HARMONIE EQUILIBRE PART C/D	FR0012432680	31/12/2024	31/12/2025	8,98%	9,74%	118 618,26 €	129 185,97 €

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
HARMONIE EQUILIBRE	ACTIONS	DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM		1 004 270,12
HARMONIE EQUILIBRE	OBLIGATIONS	BE0000362716	BELG GO 2.7 10-29	910 816,00	
HARMONIE EQUILIBRE	OPC	FR0010653618	OFI INV MARCHÉ MON X		906 980,14
HARMONIE EQUILIBRE	ACTIONS	DE0006231004	INFINEON TECHNOLOG	905 998,94	
HARMONIE EQUILIBRE	OBLIGATIONS	DE000A383QV2	TAG IMM 4.25 03-30	828 784,00	
HARMONIE EQUILIBRE	OBLIGATIONS	EU000A3LNF05	EURO UN 3.125 12-30	824 040,00	
HARMONIE EQUILIBRE	OBLIGATIONS	XS2610209129	ACCI EN 3.75 04-30	824 040,00	
HARMONIE EQUILIBRE	OBLIGATIONS	XS2625195891	INTE 4.0 05-26		813 334,00
HARMONIE EQUILIBRE	OBLIGATIONS	XS2991289203	INVE 3.625 02-31	806 432,00	
HARMONIE EQUILIBRE	OBLIGATIONS	FR001400UHA2	EDENRED 3.25 08-30	799 624,00	

¹⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la Société de Gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle de l'engagement.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/12/2025, HARMONIE EQUILIBRE n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Néant.
- Taux : Néant.
- Crédit : Néant.
- Actions – CFD : Néant.
- Commodities : Néant.

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : **5 357 940 euros**
- Options : Néant.

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 344 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2025 s'est élevé à 41 036 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 30 736 000 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 10 300 000 euros (**), soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2025.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2025, 2 593 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2025), 13 511 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 71 personnes au 31 décembre 2025).

(* Effectif présent au 31 décembre 2025)

(** Bonus 2025 versé en février 2026)

HARMONIE EQUILIBRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

HARMONIE EQUILIBRE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

HARMONIE EQUILIBRE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
127-129, quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement HARMONIE EQUILIBRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

HARMONIE EQUILIBRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans les règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels sous la rubrique « OPC détenus » concernant la ligne LUXALPHA AMERIQUE SELECTION détenue en portefeuille.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

HARMONIE EQUILIBRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

HARMONIE EQUILIBRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa



2026.06.25 16:11:44 +02:00

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	116 403 883,81	107 969 692,04
Actions et valeurs assimilées (A)	41 775 152,88	34 656 010,23
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	41 775 152,88	34 656 010,23
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	74 585 470,47	72 264 273,11
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	74 585 470,47	72 264 273,11
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,46	886 568,70
OPCVM	0,46	886 568,70
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	43 260,00	162 840,00
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	116 403 883,81	107 969 692,04
Créances et comptes d'ajustement actifs	81 900,20	178 378,50
Comptes financiers	1 169 195,22	5 185,53
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	1 251 095,42	183 564,03
Total Actif I+II	117 654 979,23	108 153 256,07

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	107 888 325,08	104 345 700,99
Report à nouveau sur revenu net	7,02	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	9 691 713,93	3 616 026,50
Capitaux propres	117 580 046,03	107 961 727,49
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	117 580 046,03	107 961 727,49
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	43 260,00	162 840,00
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	43 260,00	162 840,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	31 631,58	28 644,27
Concours bancaires	41,62	44,31
Sous-total autres passifs IV	31 673,20	28 688,58
Total Passifs : I+II+III+IV	117 654 979,23	108 153 256,07

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	901 635,60	981 758,90
Produits sur obligations	1 746 379,02	1 377 826,72
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	60 021,47	6 638,17
Sous-total Produits sur opérations financières	2 708 036,09	2 366 223,79
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-524,54	-2,47
Sous-total Charges sur opérations financières	-524,54	-2,47
Total Revenus financiers nets (A)	2 707 511,55	2 366 221,32
Autres produits :	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-315 259,02	-302 132,76
Frais de gestion de la société de gestion	-315 259,02	-302 132,76
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-315 259,02	-302 132,76
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	2 392 252,53	2 064 088,56
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-	-
Sous-total Revenus nets I = C+D	2 392 252,53	2 064 088,56

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	3 184 449,04	2 158 470,24
Frais de transactions externes et frais de cession	-43 408,70	-60 194,23
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	3 141 040,34	2 098 276,01
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	3 141 040,34	2 098 276,01
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	4 158 415,69	3 265 865,04
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	5,37	-2,45
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	4 158 421,06	3 265 862,59
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	4 158 421,06	3 265 862,59
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-1 990 686,15
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-1 821 514,51
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-3 812 200,66
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	9 691 713,93	3 616 026,50

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM n'est pas un OPCVM indiciel.

Le portefeuille est constitué d'instruments financiers de taux libellés en euro (obligations, obligations callable et puttable et autres titres de créance), d'instruments du marché monétaire, d'obligations convertibles de la zone OCDE, d'actions de la zone euro, de parts ou actions d'OPCVM et/ou de Fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la société de gestion et de contrats financiers négociés sur des marchés réglementés ou organisés.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre « 0 » et plus « + 7 ».

L'allocation entre les différentes classes d'actifs, qui a pour but la recherche d'une optimisation du couple rendement risque du portefeuille, respecte les limites définies ci-après dans la section Catégories d'actifs et contrats financiers utilisés.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM s'effectue en 3 étapes :

- Un process top-down permettant de déterminer l'allocation ;
- Un filtre ESG pour l'ensemble de l'univers d'investissement ;
- Une sélection rigoureuse des titres selon des critères financiers et extra-financiers.

Définition de l'univers investissable :

L'univers d'investissement est principalement constitué d'instruments financiers de taux libellés en euro (obligations, obligations callable et puttable et autres titres de créance), d'instruments du marché monétaire, d'obligations convertibles de la zone OCDE, d'actions de la zone euro, de parts ou actions d'OPCVM et/ou de Fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la société de gestion et de contrats financiers négociés sur des marchés réglementés ou organisés.

L'équipe de gestion détermine le taux d'exposition du portefeuille à ces différentes classes (taux et action) et sous-classes d'actifs telles que les taux fixes, variables ou liés à l'inflation, les pentes de courbes, les secteurs (Etats, sécurisés, crédits), et les obligations convertibles pour la partie Taux et l'exposition sectorielle pour la partie Actions.

Sélection des titres :

Au-delà de la simple sélection de supports d'investissements, les gérants procèdent à une véritable construction de portefeuille dans le cadre de l'allocation d'actifs précédemment déterminée.

Le choix des titres se base sur un univers de dettes libellées en euros et émises par des émetteurs privés ou publics situées dans un pays membre de l'OCDE (hors pays émergents) ainsi que sur les actions de sociétés cotées de la zone euro.

Au sein de ce gisement, les titres sont sélectionnés selon :

- Une vue ESG
- Une vue qualitative sur l'émetteur public ou l'entreprise (business model, positionnement, management)
- Une vue financière : analyse de la situation financière, des dynamiques de marges et de solvabilité, niveau de valorisation.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des titres en portefeuille.

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices**

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net					
en EUR	117 580 046,03	107 961 727,49	104 345 700,99	144 445 550,71	168 178 465,26
Nombre de titres					
Parts	910,1611	910,1611	910,1611	1 420,3750	1 420,3750
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	129 185,97	118 618,26	114 645,30	101 695,36	118 404,27
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	3 451,08	2 001,31	-	-	3 830,14
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	2 628,39	2 267,82	-	-	1 292,83
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	32,09
Capitalisation unitaire					
en EUR	-	304,07	406,60	-55,58	540,23

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est établie hebdomadairement le vendredi ainsi que le dernier jour ouvré du mois. Quand le jour d'établissement de la valeur liquidative est un jour férié en France, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré immédiatement précédent. Pendant la période comprise entre deux calculs de valeurs liquidatives exécutable, des valeurs indicatives (dites valeurs estimatives) peuvent être établies selon les modalités usuelles de valorisation du portefeuille. Ces valeurs estimatives ne peuvent, à la différence des valeurs liquidatives exécutable, servir de base à l'exécution d'ordres de souscription et de rachat.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créance négociables (TCN)

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC et fonds d'investissement :

Les parts ou actions d'OPC et fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Le FCP est investi sur une ligne de titres LUXALPHA AMERIQUE SELECTION ayant subi un sinistre consécutif à l'affaire MADOFF. Le prix de revient de cette ligne représente 0,51 % de l'actif du fonds. Cette ligne provient du portefeuille HARMONIE VITALITE consécutivement à la fusion intervenue le 23/01/2015.

En l'absence d'éléments sur la liquidation de LUXALPHA AMERIQUE SELECTION ou sur les contentieux en cours, cette ligne est valorisée à zéro. La valeur de ces instruments financiers dépend de la liquidation de ces actifs et présente donc des incertitudes.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le revenu est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion ne peut être supérieur à 0,50 % TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Frais indirects maximums facturés à l'OPC

Le ratio d'investissements en parts ou actions d'autres OPCVM et FIA éligibles restera inférieur ou égal à 10% de l'actif net ; les frais indirects sont donc non significatifs.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	107 961 727,49	104 345 700,99
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	-	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 392 252,53	2 064 088,56
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 141 040,34	2 098 276,01
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	4 158 421,06	3 265 862,59
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-73 395,39	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-1 990 686,15
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-1 821 514,51
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	117 580 046,03	107 961 727,49

Souscriptions rachats

Parts émises	-
Parts rachetées	-

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0012432680 - HARMONIE EQUILIBRE C/D

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Italie +/-	Autres pays +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	41 775	15 188	11 690	5 032	4 354	5 511
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	41 775	NA	NA	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	74 585	73 477	1 108	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 169	-	-	-	1 169

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	0
Hors-bilan					
Futures	NA	5 358	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	78 835	1 108	-	1 169

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	1 016	2 493	12 107	19 977	38 993
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 169	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	5 358
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	2 185	2 493	12 107	19 977	44 351

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	USD			
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	0	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	71 451	1 835	1 300
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	71 451	1 835	1 300

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	1 169	
<i>CACEIS Bank</i>	<i>1 169</i>	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		0
<i>CACEIS Bank</i>		<i>0</i>

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
LU0185941027 UBS	LUXALPHA AMERICAN SELECT B Luxembourg	Actions	EUR	0
Total				0

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2025
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	81 900,20
Total créances	81 900,20
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-31 474,87
Autre	-156,71 ⁽¹⁾
Total dettes	-31 631,58
Total	50 268,62

(1) Frais RTO

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,28
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	2 392 252,53	2 064 088,56
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-1 990 686,15
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 392 252,53	73 402,41
Report à nouveau	7,02	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 392 259,55	73 402,41
Affectation :		
Distribution	2 392 258,33	73 395,39
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1,22	7,02
Capitalisation	-	-
Total	2 392 259,55	73 402,41
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	2 187,18
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	910,1611	910,1611
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2 628,39	80,64
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 141 040,34	2 098 276,01
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-1 821 514,51
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 141 040,34	276 761,50
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 141 040,34	276 761,50
Affectation :		
Distribution	3 141 038,77	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	1,57	-
Capitalisation	-	276 761,50
Total	3 141 040,34	276 761,50
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	2 001,31
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	910,1611	910,1611
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3 451,08	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				41 775 152,88	35,53
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				<i>41 775 152,88</i>	<i>35,53</i>
ACCOR SA	Tourisme	EUR	9 106,00	439 091,32	0,37
ADIDAS AG	Manufacture	EUR	2 660,00	449 673,00	0,38
ADYEN NV	IT/Communication	EUR	297,00	408 375,00	0,35
AIR LIQUIDE SA	Manufacture	EUR	4 331,00	694 086,06	0,59
ALLIANZ SE-REG	Finance/Assurance	EUR	4 283,00	1 672 511,50	1,42
ALSTOM	Manufacture	EUR	16 737,00	421 270,29	0,36
APERAM	Manufacture	EUR	11 947,00	421 012,28	0,36
ASM INTERNATIONAL NV	Manufacture	EUR	489,00	253 106,40	0,22
ASML HOLDING NV	Manufacture	EUR	2 973,00	2 739 322,20	2,33
AXA SA	Finance/Assurance	EUR	12 248,00	501 678,08	0,43
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	Manufacture	EUR	2 726,00	253 899,64	0,22
BIOMERIEUX	Manufacture	EUR	6 743,00	743 752,90	0,63
BNP PARIBAS	Finance/Assurance	EUR	3 964,00	320 251,56	0,27
BUREAU VERITAS SA	Science/Technologie	EUR	23 834,00	647 808,12	0,55
CAIXABANK SA	Finance/Assurance	EUR	36 264,00	378 777,48	0,32
CAPGEMINI SE	IT/Communication	EUR	1 615,00	229 733,75	0,20
COMMERZBANK AG	Finance/Assurance	EUR	23 602,00	852 032,20	0,72
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Commerce	EUR	11 882,00	1 033 258,72	0,88
DANONE	Manufacture	EUR	7 923,00	608 327,94	0,52
DSM-FIRMENICH AG	Manufacture	EUR	6 123,00	421 017,48	0,36
E.ON SE	Energie	EUR	32 207,00	519 337,88	0,44
ENEL SPA	Energie	EUR	67 989,00	603 538,35	0,51
ERSTE GROUP BANK AG	Finance/Assurance	EUR	3 826,00	393 695,40	0,33
ESSILORLUXOTTICA	Manufacture	EUR	1 399,00	377 590,10	0,32
FRESENIUS SE & CO KGAA	Santé/Social	EUR	11 358,00	556 314,84	0,47
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	Mines	EUR	2 552,00	399 643,20	0,34
GENERALI	Finance/Assurance	EUR	19 983,00	714 392,25	0,61
HERMES INTERNATIONAL	Manufacture	EUR	231,00	490 182,00	0,42
IBERDROLA SA	Energie	EUR	36 764,00	678 847,26	0,58
IMCD BV	Commerce	EUR	2 799,00	216 474,66	0,18
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	Commerce	EUR	13 748,00	774 562,32	0,66
INFINEON TECHNOLOGIES	Manufacture	EUR	25 624,00	966 793,52	0,82
INTESA SANPAOLO	Finance/Assurance	EUR	151 361,00	896 208,48	0,76
KBC GROUP NV	Finance/Assurance	EUR	8 528,00	948 740,00	0,81
KERRY GROUP PLC-A	Manufacture	EUR	3 578,00	279 084,00	0,24
KION GROUP AG	Manufacture	EUR	7 479,00	510 441,75	0,43
KNORR-BREMSE AG	Manufacture	EUR	4 115,00	391 542,25	0,33
KONE OYJ-B	Manufacture	EUR	6 562,00	397 394,72	0,34
KONINKLIJKE KPN NV	IT/Communication	EUR	194 123,00	771 833,05	0,66
L'OREAL	Manufacture	EUR	1 568,00	574 828,80	0,49
LEGRAND SA	Manufacture	EUR	4 119,00	524 142,75	0,45

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Manufacture	EUR	1 235,00	796 575,00	0,68
MTU AERO ENGINES AG	Manufacture	EUR	2 700,00	959 310,00	0,82
NEMETSCHEK SE	IT/Communication	EUR	3 351,00	310 972,80	0,26
ORANGE	IT/Communication	EUR	12 935,00	183 677,00	0,16
PROSUS NV	IT/Communication	EUR	12 169,00	643 131,65	0,55
PRYSMIAN SPA	Manufacture	EUR	5 851,00	505 409,38	0,43
PUBLICIS GROUPE	Science/Technologie	EUR	7 198,00	637 886,76	0,54
RENAULT SA	Manufacture	EUR	11 670,00	413 351,40	0,35
RENK GROUP AG	Manufacture	EUR	4 202,00	225 311,24	0,19
SANOFI	Manufacture	EUR	9 112,00	753 744,64	0,64
SAP SE	IT/Communication	EUR	9 454,00	1 969 740,90	1,68
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Manufacture	EUR	5 912,00	1 388 728,80	1,18
SIEMENS AG-REG	Manufacture	EUR	4 823,00	1 153 420,45	0,98
SIEMENS ENERGY AG	Manufacture	EUR	7 467,00	899 026,80	0,76
SOCIETE GENERALE SA	Finance/Assurance	EUR	16 118,00	1 107 628,96	0,94
SOPRA STERIA GROUP	IT/Communication	EUR	1 845,00	285 237,00	0,24
TECHNIP ENERGIES NV	Mines	EUR	20 978,00	681 365,44	0,58
TELECOM ITALIA SPA	IT/Communication	EUR	587 942,00	302 084,60	0,26
THALES	Manufacture	EUR	937,00	215 322,60	0,18
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	Immobilier	EUR	3 672,00	340 614,72	0,29
UNICREDIT SPA	Finance/Assurance	EUR	18 780,00	1 331 877,60	1,13
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	Manufacture	EUR	2 239,00	534 225,40	0,45
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Eau/Déchets	EUR	12 732,00	378 395,04	0,32
WIENERBERGER AG	Manufacture	EUR	9 260,00	283 541,20	0,24
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				74 585 470,47	63,43
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				74 585 470,47	63,43
ABN AMRO BK 3.0% 25/02/2031 EMTN	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	511 294,21	0,43
ACCIONA ENERGIA FINANCIACION FILIALES 3.75% 25/04/2030	Admin. privée	EUR	800 000,00	840 014,47	0,71
ACEA 0.25% 28/07/2030 EMTN	Energie	EUR	500 000,00	444 405,96	0,38
AFD 3.0% 17/01/2034	Admin. publique	EUR	600 000,00	594 715,67	0,51
AGENCE FRANCE LOCALE E 3.0% 20/08/2032	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	497 003,81	0,42
AIR LIQ FIN 3.375% 29/05/2034	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	306 112,03	0,26
AKZO NOBEL NV 3.75% 16/09/2034	Manufacture	EUR	269 000,00	268 492,30	0,23
ALTAREA COGEDIM 1.75% 16/01/2030	Immobilier	EUR	400 000,00	377 129,36	0,32
AMPRION 2.75% 30/09/2029 EMTN	Energie	EUR	300 000,00	299 963,06	0,26
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 23/05/2029	Admin. publique	EUR	1 500 000,00	1 553 813,42	1,32

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AVERY DENNISON 3.75% 04/11/2034	Manufacture	EUR	743 000,00	739 335,43	0,63
AYVENS 3.875% 16/07/2029	Admin. privée	EUR	600 000,00	628 505,17	0,53
AYVENS 4.375% 23/11/2026	Admin. privée	EUR	200 000,00	204 509,41	0,17
BANCO DE BADELL 0.875% 16/06/2028	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	392 427,34	0,33
BANCO DE BADELL 1.125% 11/03/2027	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	402 782,42	0,34
BANCO NTANDER 0.625% 24/06/2029	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	571 412,12	0,49
BANCO NTANDER 1.125% 23/06/2027	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	493 709,80	0,42
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.5% 17/02/2035	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	406 396,06	0,35
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 3.0% 15/11/2028	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	204 583,98	0,17
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 0.25% 29/06/2028	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	756 343,14	0,64
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 0.625% 21/02/2031	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	437 615,00	0,37
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 2.125% 12/09/2026	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	602 389,21	0,51
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.5% 15/05/2031	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	412 169,04	0,35
BEL 4.375% 11/04/2029	Manufacture	EUR	500 000,00	529 204,43	0,45
BELGIUM GOVERNMENT BOND 2.7% 22/10/2029	Admin. publique	EUR	900 000,00	910 514,65	0,77
BNP PAR 2.1% 07/04/2032 EMTN	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	467 586,82	0,40
BPCE 4.25% 16/07/2035 EMTN	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	207 673,36	0,18
BPCE ASSURANCES 4.125% 22/10/2035	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 905,41	0,09
BPCE SFH 3.125% 22/05/2034	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	502 597,36	0,43
BPI FRANCE E 2.875% 25/11/2031	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	790 943,04	0,67
BPIFRANCE 2.125% 29/11/2027 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	997 078,53	0,85
BPOST SA DE DROIT PUBLIC 3.29% 16/10/2029	Transport	EUR	300 000,00	304 686,24	0,26
BQ POSTALE 1.375% 24/04/2029	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	671 972,37	0,57
BQ POSTALE HOME LOAN SFH 3.0% 31/01/2031	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	722 418,86	0,61
BQ POSTALE HOME LOAN SFH 3.125% 29/01/2034	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	203 959,80	0,17
BUREAU VERITAS 3.125% 15/11/2031	Science/Technologie	EUR	700 000,00	699 419,89	0,59
CADES 2.75% 25/11/2032 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 465 298,98	1,25
CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 2.75% 24/09/2027	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	406 227,14	0,35
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 3.375% 25/11/2030	Admin. publique	EUR	800 000,00	819 657,23	0,70
CAIXA GEN S A 3.0% 07/10/2031	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	399 503,43	0,34
CAIXABANK 0.5% 09/02/2029 EMTN	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	768 096,44	0,65
CAIXABANK 1.25% 18/06/2031 EMTN	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	301 066,96	0,26
CAIXABANK 4.0% 05/03/2037 EMTN	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	728 394,52	0,62
CASA ASSURANCES 1.5% 06/10/2031	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	898 192,17	0,76
CASA ITALIA 3.5% 15/07/2033 EMTN	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	103 405,08	0,09
CASA LONDON 1.75% 05/03/2029	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	488 781,57	0,42
CASSA DEP 3.5% 27/10/2035 EMTN	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	296 843,09	0,25

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CNP ASSURANCES 2.5% 30/06/2051	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	479 048,42	0,41
COFINIMMO 0.875% 02/12/2030	Immobilier	EUR	600 000,00	532 007,84	0,45
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 4.875% 13/03/2029	Manufacture	EUR	400 000,00	433 254,90	0,37
COMPASS 3.25% 06/02/2031 EMTN	Tourisme	EUR	200 000,00	207 182,29	0,18
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.25% 30/10/2026	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	393 614,02	0,33
COVIVIO HOTELS SCA 4.125% 23/05/2033	Immobilier	EUR	500 000,00	518 030,58	0,44
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.309% 25/10/2034	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	393 839,23	0,33
CREDIT MUTUEL HOME LOAN SFH 3.0% 23/07/2029	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	615 043,13	0,52
DANFOSS FINANCE II BV 4.125% 02/12/2029	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	208 696,24	0,18
DERICHEBOURG 2.25% 15/07/2028	Eau/Déchets	EUR	200 000,00	197 312,26	0,17
DEUTSCHE BAHN FINANCE 3.375% 24/04/2034	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	417 928,85	0,36
DEUTSCHE BAHN FINANCE 3.375% 29/01/2038	Transport	EUR	400 000,00	404 384,66	0,34
DEXIA MUN 3.125% 24/11/2033	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	692 431,25	0,59
DEXIA MUN 3.625% 17/01/2029 EMTN	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	530 832,85	0,45
DIGITAL EURO FIN 3.75% 15/01/2033	Finance/Assurance	EUR	180 000,00	178 891,32	0,15
DSV FINANCE BV 3.375% 06/11/2032	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	301 472,27	0,26
EDENRED 3.25% 27/08/2030	Science/Technologie	EUR	800 000,00	807 766,94	0,69
ELECTROLUX AB 2.5% 18/05/2030	Manufacture	EUR	200 000,00	196 137,08	0,17
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.5% 08/10/2035	Energie	EUR	400 000,00	396 877,99	0,34
ELIS EX HOLDELIS 3.375% 02/09/2031	Autres services	EUR	700 000,00	702 369,89	0,60
ENGIE 1.5% PERP	Energie	EUR	900 000,00	867 505,33	0,74
EQUINIX EUROPE 2 FINANCING CORPORATION 4.0% 19/05/2034	Finance/Assurance	EUR	344 000,00	353 976,53	0,30
EUROGRID GMBH 1 3.915% 01/02/2034	Energie	EUR	200 000,00	210 445,67	0,18
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.875% 16/02/2033	Autre	EUR	1 600 000,00	1 631 406,75	1,39
EUROPEAN UNION 2.75% 04/02/2033	Autre	EUR	2 000 000,00	2 035 222,16	1,73
EUROPEAN UNION 2.875% 06/12/2027	Autre	EUR	500 000,00	507 249,13	0,43
EUROPEAN UNION 3.125% 04/12/2030	Autre	EUR	1 000 000,00	1 025 959,97	0,87
EUROPEAN UNION 3.125% 05/12/2028	Autre	EUR	200 000,00	204 862,86	0,17
EUROPEAN UNION 3.25% 04/07/2034	Autre	EUR	500 000,00	515 982,90	0,44
FNAC DARTY 6.0% 01/04/2029	Commerce	EUR	200 000,00	210 898,09	0,18
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25/02/2028	Admin. publique	EUR	1 300 000,00	1 266 345,67	1,08
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 0.125% 28/01/2031	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	259 122,26	0,22
HLD EUROPE SCA 4.125% 02/04/2030	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	313 824,93	0,27
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.575% PERP	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	194 974,52	0,17
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	199 365,98	0,17
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.625% 06/02/2031	IT/Communication	EUR	400 000,00	421 939,81	0,36
ICADE PROMOTION 4.375% 22/05/2035	Immobilier	EUR	500 000,00	506 770,28	0,43
ILIAD 1.875% 11/02/2028	IT/Communication	EUR	500 000,00	496 605,22	0,42

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INFINEON TECHNOLOGIES AG 2.875% 13/02/2030	Manufacture	EUR	400 000,00	407 917,77	0,35
INFORMA 3.0% 23/10/2027 EMTN	Admin. privée	EUR	374 000,00	378 931,95	0,32
ING GROEP NV 4.5% 23/05/2029	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	852 585,61	0,73
INTE 0.75% 16/03/2028 EMTN	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	193 480,06	0,16
INTE 3.625% 16/10/2030 EMTN	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	309 457,74	0,26
INTE Eurib3+0.6% 16/04/2027	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	403 676,92	0,34
INVESTEC 3.625% 19/02/2031 EMTN	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	827 698,01	0,70
JPM CHASE 1.047% 04/11/2032 EMTN	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	441 595,54	0,38
KERING 3.375% 27/02/2033 EMTN	Commerce	EUR	500 000,00	508 599,80	0,43
KERING 3.875% 05/09/2035 EMTN	Commerce	EUR	400 000,00	406 584,15	0,35
KERING FINANCE 3.625% 11/03/2036	Commerce	EUR	400 000,00	401 776,64	0,34
KLEPIERRE 3.875% 23/09/2033 EMTN	Immobilier	EUR	300 000,00	308 258,41	0,26
KNORR BREMSE AG 3.25% 30/09/2032	Manufacture	EUR	425 000,00	432 087,87	0,37
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.875% 31/03/2032	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	719 153,65	0,61
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 3.25% 24/03/2031	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 054 170,40	0,90
LA MONDIALE 4.375% 20/10/2035	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	303 732,18	0,26
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 07/09/2026	Admin. privée	EUR	900 000,00	888 694,68	0,76
LEASYS 3.375% 25/01/2029 EMTN	Admin. privée	EUR	293 000,00	305 666,52	0,26
LEGRAND 3.5% 26/06/2034	Manufacture	EUR	300 000,00	306 122,67	0,26
LOOMIS AB 3.625% 10/09/2029	Admin. privée	EUR	259 000,00	266 260,85	0,23
LSEG NETHERLANDS BV 3.0% 06/11/2031	Finance/Assurance	EUR	346 000,00	342 765,13	0,29
LVMH MOET HENNESSY 3.5% 05/10/2034	Manufacture	EUR	400 000,00	408 679,11	0,35
LVMH MOET HENNESSY 3.5% 07/09/2033	Manufacture	EUR	600 000,00	618 118,22	0,53
MERCK FINANCIAL SERVICES 1.875% 15/06/2026	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	403 392,90	0,34
MSD NETHERLANDS CAPITAL BV 3.25% 30/05/2032	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	613 545,78	0,52
NATWEST MKTS Eurib3+0.98% 13/01/2026	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	503 592,82	0,43
NESTE OYJ 0.75% 25/03/2028	Manufacture	EUR	1 000 000,00	962 251,36	0,82
P3 GROUP SARL 3.75% 02/04/2033	Finance/Assurance	EUR	171 000,00	169 968,68	0,14
PRAEMIA HEALTHCARE 1.375% 17/09/2030	Immobilier	EUR	300 000,00	273 199,08	0,23
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19/01/2026	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	311 322,28	0,26
RCI BANQUE 4.125% 04/04/2031	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	317 133,98	0,27
RCI BANQUE 4.875% 14/06/2028	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	534 804,81	0,45
RENAULT 3.875% 30/09/2030 EMTN	Manufacture	EUR	300 000,00	305 268,61	0,26
RTE EDF TRANSPORT 3.5% 02/10/2036	Energie	EUR	500 000,00	489 875,45	0,42
RTE EDF TRANSPORT 3.75% 04/07/2035	Energie	EUR	200 000,00	204 893,98	0,17
SANDVIK AB 2.125% 07/06/2027	Manufacture	EUR	400 000,00	403 082,16	0,34
SANOFI 2.75% 11/03/2031	Manufacture	EUR	300 000,00	304 033,48	0,26
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 10/10/2035	Manufacture	EUR	700 000,00	689 748,55	0,59
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 03/09/2036	Manufacture	EUR	100 000,00	99 212,89	0,08
SEGRO CAPITAL SARL 0.5% 22/09/2031	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	514 566,05	0,44
SG Eurib3+0.5% 19/01/2026 EMTN	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	201 092,48	0,17

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SOCIETE NATLE SNCF 3.125% 25/05/2034	Transport	EUR	400 000,00	395 512,78	0,34
SOFINA PRIVATE EQ SA SICAR 1.0% 23/09/2028	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	190 398,54	0,16
SOFINA PRIVATE EQ SA SICAR 3.707% 13/11/2033	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	497 917,31	0,42
STANDARD CHARTERED 0.85% 27/01/2028	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	792 605,60	0,67
STE ANONYME DE GEST DES STOCKS DE SEC 3.375% 29/06/2030	Transport	EUR	700 000,00	726 037,61	0,62
STELLANTIS NV 4.25% 16/06/2031	Manufacture	EUR	600 000,00	626 079,21	0,53
SWISSCOM FINANCE BV 3.5% 29/11/2031	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	408 292,90	0,35
TAG IMMOBILIEN AG 4.25% 04/03/2030	Immobilier	EUR	800 000,00	851 487,59	0,72
TIKEHAU CAPITAL 4.25% 08/04/2031	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	523 182,29	0,44
TOYOTA MOTOR CREDIT 0.125% 05/11/2027	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	287 004,27	0,24
TRANSDEV GROUP 3.054% 21/05/2028	Transport	EUR	200 000,00	204 403,85	0,17
TYCO ELECTRONICS GROUP 3.25% 31/01/2033	Manufacture	EUR	486 000,00	496 913,05	0,42
UCB 1.0% 30/03/2028 EMTN	Manufacture	EUR	500 000,00	481 779,41	0,41
UNEDIC 3.25% 25/05/2035 EMTN	Admin. publique	EUR	800 000,00	799 497,66	0,68
UNICREDIT 4.45% 16/02/2029 EMTN	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	536 701,45	0,46
VALEO 1.0% 03/08/2028 EMTN	Manufacture	EUR	200 000,00	191 420,47	0,16
VILMORIN ET CIE 1.375% 26/03/2028	Agriculture	EUR	300 000,00	289 033,42	0,25
VONOVIA SE 0.25% 01/09/2028 EMTN	Immobilier	EUR	500 000,00	468 855,45	0,40
WENDEL 3.75% 11/08/2033	Science/Technologie	EUR	500 000,00	503 996,76	0,43
WENDEL 4.5% 19/06/2030	Science/Technologie	EUR	700 000,00	747 683,37	0,64
WOLTERS KLUWER NV 3.25% 18/03/2029	IT/Communication	EUR	300 000,00	312 195,18	0,27
WOLTERS KLUWER NV 3.375% 20/03/2032	IT/Communication	EUR	300 000,00	308 343,23	0,26
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				0,46	-
<i>OPCVM</i>				0,46	-
LUXALPHA AMERICAN SELECT B	Finance/Assurance	EUR	456,152	0,46	0,00
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				116 360 623,81	98,96

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
<i>Futures</i>				
EURO BUND	42	-	43 260,00	5 357 940,00
<i>Sous-Total Futures</i>		-	43 260,00	5 357 940,00
Total Taux d'intérêts		-	43 260,00	5 357 940,00
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	116 360 623,81
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-43 260,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	43 260,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1 251 095,42
Autres passifs (-)	-31 673,20
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	117 580 046,03

HARMONIE EQUILIBRE

Annexe d'informations périodiques SFDR sur
l'exercice clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Harmonie Equilibre

Identifiant d'entité juridique :
96950047QIN6XIA9ZN33

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables** ayant un **objectif social** : ____ %

☐ ☒ ☐ **Non**

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

HARMONIE EQUILIBRE (ci-après le « **Fonds** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire.

Pour ce faire, le Fonds investit dans des instruments financiers de taux libellés en euro (obligations, obligations callable et puttable et autres titres de créance), d'instruments du marché monétaire, d'obligations convertibles de la zone OCDE, d'actions de la zone euro, de parts ou actions d'OPCVM et/ou de Fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la société de gestion émis par des émetteurs affichant les meilleures pratiques en termes de gestion des enjeux ESG, conformément aux méthodologies de notation ESG propriétaires de la Société de Gestion.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG des émetteurs privés sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets – Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humains
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques de gestion des enjeux ESG des Etats sont :

- Gouvernance : Respect des citoyens – Qualité de la gestion – Indépendance et stabilité – éthique ;
- Sociétal : Emploi et marché du travail – Equité sociale – Education – Santé ;

- Environnemental : Energie et carbone – Gestion de l'eau et de la biodiversité – Limitation des rejets toxiques – Développement de filières vertes.

En outre, les décisions d'investissement de l'OPC pourront prendre en compte d'autres sources d'informations extra-financières afin de compléter la notation des caractères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

L'indicateur de référence du Fonds est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Cet indicateur a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au **31 décembre 2025**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

Emetteurs privés :

- **La note ESG calculée sur les émetteurs privés** : la note ESG atteint **6,68** sur 10 ;
- **La note ESG de son univers** est de **6,48** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'émetteurs privés les moins performants en ESG exclus selon l'approche « Amélioration de note »** : 20 %.

Emetteurs publics :

- **La note ESG calculée sur les émetteurs publics** : la note ESG atteint **7,57** sur 10 ;
- **La note ESG de son univers** est de **7,32** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'émetteurs privés les moins performants en ESG exclus selon l'approche « Amélioration de note »** : 20 %.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au **31 décembre 2024**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

Emetteurs privés :

- **La note ESG calculée sur les émetteurs privés** : la note ESG atteint **6,42** sur 10 ;
- **La note ESG de son univers** est de **6,33** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'émetteurs privés les moins performants en ESG exclus selon l'approche « Amélioration de note »** : 20%.

Emetteurs publics :

- **La note ESG calculée sur les émetteurs publics** : la note ESG atteint **7,77** sur 10 ;
- **La note ESG de son univers** est de **7,56** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'émetteurs privés les moins performants en ESG exclus selon l'approche « Amélioration de note »** : 20%.

Le Fonds a donc atteint l'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité.

Le Fonds Harmonie Equilibre a changé de Société de Gestion et de méthodologie ESG à compter du 1^{er} juillet 2024. Les données 2023 ne sont donc pas comparables avec les données 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Non applicable.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la proportion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnement.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	1432,20 Teq CO2 Taux de couverture = 96,07%	1659,46 Teq CO2 Taux de couverture = 83,5%	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille

		Emissions de GES de niveau 2	856,17 Teq CO2	1148,10 Teq CO2	du règlement SFDR Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 96,07%	Taux de couverture = 83,5%		
		Emissions de GES de niveau 3	29530,39 Teq CO2	27897,13 Teq CO2		
			Taux de couverture = 96,07 %	Taux de couverture = 83,5%		
		Emissions totales de GES	31817,77 (Teq CO2)	39704,69 Teq CO2		
			Taux de couverture = 96,07 %	Taux de couverture = 83,5%		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	337,16 (Teq CO2/million d'EUR)	397,83 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 96,07 %	Taux de couverture = 83,5%		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	680,56 (Teq CO2/million d'EUR)	726,53 (Teq CO2/million d'EUR)		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 96,81 %	Taux de couverture = 83,5%		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4,76%	11%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 98,25 %	Taux de couverture = 98,8%		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 52,85 %	Part d'énergie non renouvelable consommée = 57%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 93,70 %	Taux de couverture = 89,4%		
			Part d'énergie non-renouvelable produite = 17,70%	Part d'énergie non-renouvelable produite = 35%		
			Taux de couverture = 38,23%	Taux de couverture = 17,1%		
	6. Intensité de consommation d'énergie par	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires	0,23 (GWh/million d'EUR)	0,36 (GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des

	secteur à fort impact climatique	des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Taux de couverture = 95,50%	Taux de couverture = 93,4%	incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,93%	1%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Poursuite de la campagne d'engagement sur les biocides et produits chimiques dangereux.
			Taux de couverture = 95,29%	Taux de couverture = 96,6%		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	3415,83 (Tonnes)	46964,32 (Tonnes)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 10,52 %	Taux de couverture = 12,5%		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	57,67 (Tonnes)	70,48 (Tonnes)		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 52,38%	Taux de couverture = 50,1%		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 98,73%	Taux de couverture = 99,1%		
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	36,36 %	37%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 96,96%	Taux de couverture = 97,1%		

	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	15,28	0,17	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 49,87%	Taux de couverture = 44,4%		
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	39,82%	42%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 97,24%	Taux de couverture = 96,9%		
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 99,46%	Taux de couverture = 99,1%		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	4,14%	2%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 96,94 %	Taux de couverture = 98,8%		
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	4,57 %	5%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 96,54 %	Taux de couverture = 98,4%		

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2025, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
BOP6886FI Prvt		31,98%	France
BOP6886EQ Prvt		18,20%	France
ASML HOLDING NV	Technologies de l'information	1,17%	Pays-Bas
EUROPEAN UNION RegS	Finances	0,87%	Supranation:
SAP	Technologies de l'information	0,84%	Allemagne
ALLIANZ	Finances	0,72%	Allemagne
EUROPEAN FINANCIAL STABILITY FACIL RegS	Finances	0,70%	Supranation:
AUSTRIA (REPUBLIC OF)	Finances	0,67%	Autriche
CAISSE AMORTISSEMENT DE LA DETTE S MTN RegS	Consommation discrétionnaire	0,63%	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industriel	0,60%	États-Unis
UNICREDIT	Finances	0,57%	Italie
FRANCE (REPUBLIC OF) RegS		0,54%	France

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

SIEMENS N AG	Industriel	0,49%	Allemagne
SOCIETE GENERALE SA	Finances	0,47%	France
KFW MTN RegS	Finances	0,45%	Allemagne



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

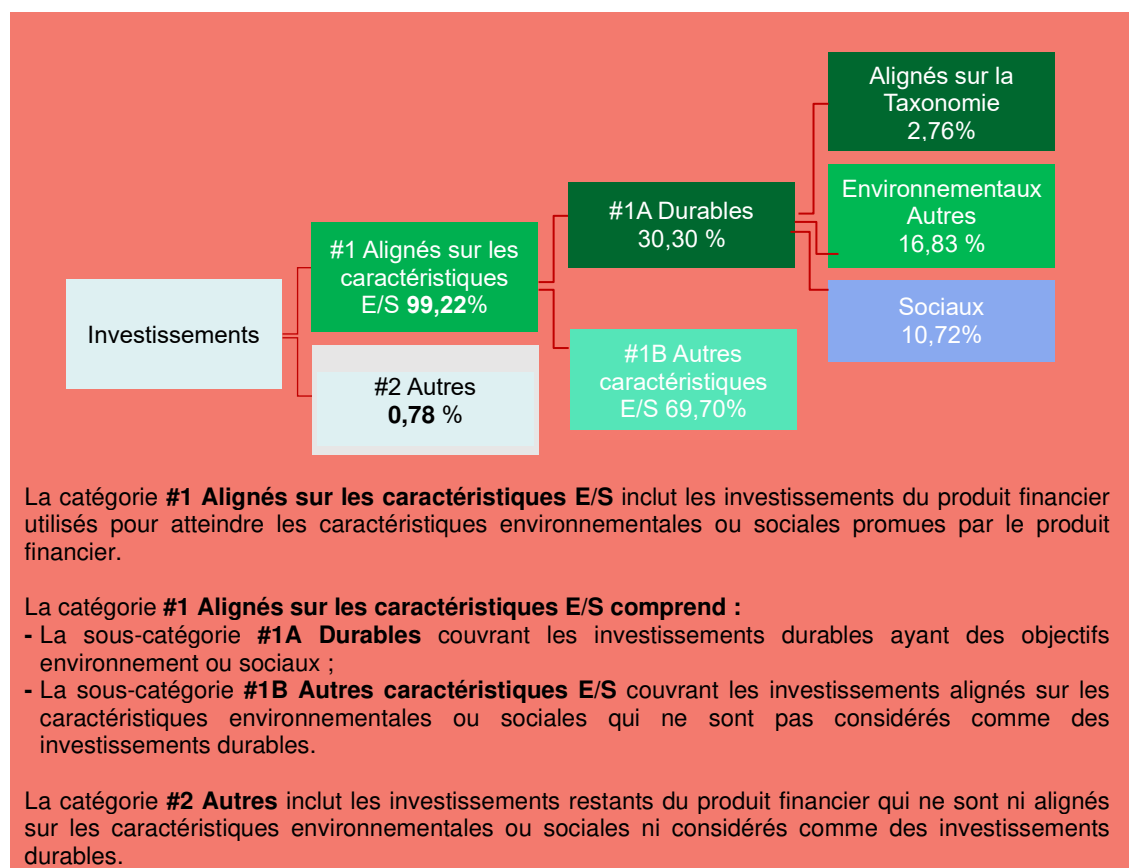
Au **31 décembre 2025**, le Fonds a **99,22%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **0,78%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **0,60%** de liquidités ;
- **0 %** de dérivés ;
- **0,18 %** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG ou d'OPC non-ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG ou d'OPC non-ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Au **31 décembre 2025**, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

HARMONIE EQUILIBRE		BOP688600
None		52,0%
Financials		20,4%
Banks		10,6%
Financial Services		7,0%
Insurance		2,0%
Capital Markets		0,7%
Industrials		7,5%
Electrical Equipment		2,1%
Machinery		1,2%
Ground Transportation		0,9%
Professional Services		0,8%
Industrial Conglomerates		0,6%
Aerospace & Defense		0,5%
Commercial Services & Supplies		0,5%
Building Products		0,4%
Transportation Infrastructure		0,2%
Air Freight & Logistics		0,1%
Trading Comp. & Distrib.		0,1%
Consumer Discretionary		5,0%
Textiles & Apparel		1,7%
Automobiles		1,2%
Diversified Consumer Services		0,8%
Specialty Retail		0,4%
Hotels Restaurants & Leisure		0,3%
Broadline Retail		0,3%
Automobile Components		0,3%
Household Durables		0,1%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

☐ Oui

- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

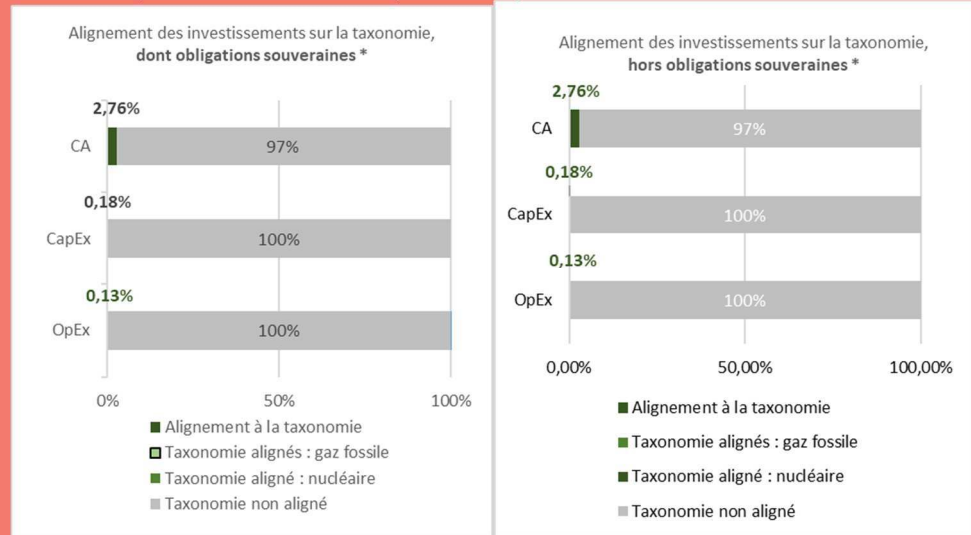
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

☒ Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31 décembre 2025, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.



Le symbole représente des investissements durable ayant

un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **16,83 %**.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables sur le plan social était de **10,72 %**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG ou d'OPC non-ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.